



Droits de mutation et frais de notaire

Par **Elavidos**, le **26/01/2019** à **12:15**

Bonjour,

Je dois signer l'acte de vente de la maison que je dois acheter très bientôt, et je me suis aperçu qu'il y avait un problème sur le montant des frais de notaire.

En effet j'achète une maison qui est neuve a peine terminée ,mais le propriétaire a déclaré son adresse de résidence à cette adresse mais li n'y a jamais habité ,Donc je dois payer les droits de mutation et frais de notaire comme de l'ancien environ 20000€.

comment prouver que la maison est neuve et n'a jamais été habitée et par conséquent payer uniquement les frais de notaire qui s'élève à environ 6700 €.

Par **youris**, le **26/01/2019** à **12:38**

Bonjour,

Je pense que votre vendeur avait des raisons de déclarer sa nouvelle maison comme sa résidence principale.

En avez-vous parlé à votre notaire ?

Salutations